

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice sauf

M. FLAGEOLET Johan qui a donné procuration à M. DUBOIS Stéphane

Mme PINTO DOS SANTOS Yvette absente, non excusée.

Secrétaire de séance : M. DUBOIS Stéphane

Des remarques sont à apporter sur le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Mme DONIUS Bernadette fait remarquer que dans le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2014 et sur la question des vœux du maire, il avait été transcrit que le conseil municipal approuvait à la majorité la suppression de la réception des vœux du maire. Sur le sujet, les avis étaient partagés.

Mme BREBANT Laurence souhaite éclaircir différents points :

Le premier concerne la question relative à la fusion des syndicats des eaux de Laperrière et du Pays Losnais à compter du 01/01/2015. Il s'avère que la documentation transmise avec la note préparatoire était incomplète. De ce fait le Conseil municipal n'a pas eu assez d'éléments sur le sujet pour lui permettre de se prononcer.

Local sis 21 rue Nationale 1^{er} étage

Sur la question concernant le local sis 21 rue Nationale 1^{er} étage, il a été inscrit que ce dernier était inoccupé depuis plusieurs années. Mme BREBANT souhaite que soit précisé que l'entreprise DL Equipement a occupé le local durant la période des travaux de réfection des superstructures du pont, soit 7 mois et que cette dernière s'est acquittée, selon les termes de la convention de mise à disposition des locaux, d'un coût d'occupation de 200€ par mois sans les charges.

Communauté de Communes

Il est important de préciser qu'en ce qui concerne la Communauté de Communes et plus précisément le sujet des Nouvelles Activités Périscolaires, que la question n'a pas été correctement définie

Pompiers

En ce qui concerne la question sur le CPI de LOSNE, il est utile de préciser qu'un courrier a été adressé au Lieutenant AURAY en réponse aux rumeurs d'une éventuelle fermeture du Centre de Premières Interventions. Il est précisé que la question de maintenir ou pas l'activité du CPI n'a fait l'objet d'aucun vote au sein du conseil.

TRAVAUX VOIRIE 2015

*Travaux éligibles au Fond Cantonal de Développement Territorial

Le maire informe qu'il est nécessaire de réfléchir sur les futurs travaux de voirie susceptibles d'être réalisés sur 2015 et ce afin que la demande de subvention au titre du Fond Cantonal de Développement Territorial soit ajustée pour permettre son envoi au Conseil Général avant février.

La commission travaux qui devait se réunir le 3 janvier prochain, se réunira finalement le 10 janvier 2015 à 9h pour faire le choix des travaux qui seront présentés au titre du Fond Cantonal de Développement Territorial. Les devis seront sollicités auprès des entreprises pour permettre d'arrêter le choix lors de la séance de conseil du 15 janvier.

Une réflexion est menée sur l'éventuelle pose de caniveaux le long de la route de Dole à partir du rond-point jusqu'à la place du Paradis soit environ une distance de 300m

Le maire rappelle que la demande de subvention doit parvenir au Conseil Général au plus tard le 7 février 2015.

*Travaux éligibles au titre de « Villages Côte d'Or »

Travaux sur réseaux d'eaux pluviales

Le maire rappelle que les travaux de réfection des évacuations d'eaux pluviales font l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Général dans le cadre de « Villages Côte d'Or ». La demande de subvention peut se faire tout au long de l'année. Le maire préconise de réfléchir sur d'éventuels travaux à réaliser sur les réseaux. Il fait remarquer qu'une seule demande au titre de « Villages Côte d'Or » peut être déposée par an.

Entretien réseaux eaux pluviales.

Pour 2015, il serait judicieux de prévoir au budget le nettoyage du réseau d'eaux pluviales Route de Dole. Un devis sera demandé pour estimer le coût des travaux qui rentreront dans le budget fonctionnement 2015 de la commune.

Allée Bastions des Charmilles

Le maire informe que la commune de LOSNE ainsi que d'autres communes du canton de Saint Jean de Losne avaient envisagé de ne pas solliciter en 2015 le Fonds Cantonal de Développement

Territorial afin de permettre à la commune de SAINT JEAN DE LOSNE de procéder à la réfection de sa voirie Allée Bastions des Charmilles. Le flux de véhicules qui a transité par cette voie lors de la réfection du pont de la Saône a fortement endommagé la couche de roulement. Les travaux pour procéder à la remise en état de la voirie s'avèrent onéreux. La commune de Saint Jean de Losne, même avec une enveloppe de subvention majorée au titre du Fond cantonal de Développement Territorial ne peut engager les travaux.

Le maire propose que la commune de Losne apporte son soutien à la ville de Saint Jean de Losne afin que le Conseil Général prenne en charge les travaux. La détérioration de la voirie résulte en grande partie de la déviation mise en place par les services du Conseil Général lors de la réfection du pont.

Panneaux entrée de village

Les employés communaux récupéreront le panneau « LOSNE » déposé lors de son retrait par les services du Conseil Général, Quai de l'Europe.

HANGAR COMMUNAL

Il avait été décidé par la commission travaux que les travaux d'extension du hangar communal seraient réalisés par une entreprise spécialisée en bardage et ossature métallique. Les employés communaux réaliseraient la partie maçonnerie et les aménagements intérieurs du local existant. Des devis de fournitures ainsi qu'un devis pour le terrassement ont été demandés.

Le conseil a déjà émis un accord de principe pour permettre la sollicitation auprès des services de l'Etat de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 (DETR 2015) et d'une aide financière auprès des services du Département dans le cadre de l'aide aux bâtiments et édifices publics communaux non protégés.

Le maire informe que le montant estimatif des travaux s'élève à environ 43 000€ HT. L'achat de fournitures et de matériaux rentre dans le cadre de la DETR 2015. En revanche le Conseil Général ne prendra pas le devis fourniture dans le calcul de la subvention. Les heures de travail des agents qui réaliseront les travaux d'aménagements intérieurs et de maçonnerie ne pourront entrer dans le calcul des aides financières, mais devront malgré tout être comptabilisées

Le conseil autorise le maire à solliciter les aides financières auprès des services de l'Etat et des services du Département.

FUSION DES SYNDICATS DES EAUX DE LAPERRIERE ET DU PAYS LOSNAIS

Le président du syndicat des eaux de Laperrière a été sollicité pour apporter des explications sur la résolution des problèmes financiers inhérents à la gestion du syndicat ainsi que sur la situation administrative du personnel assurant le secrétariat dudit syndicat. Les explications de M. le Président n'ont pas satisfait certains élus. En effet, ces derniers appréhendent que la commune de Losne, ne soit mise dans le temps à contribution en ce qui concerne le remboursement de la dette contractée par le syndicat des eaux de Laperrière.

Selon les explications du président du Syndicat des Eaux de Laperrière, le prix de l'eau sera facturé selon deux tarifications. L'une pour les communes constituant actuellement le syndicat des eaux de Laperrière et un autre tarif pour les communes rattachées au Syndicat des eaux du Pays Losnais et ce jusqu'à renouvellement des affermage. La crainte est la mise en place d'un tarif unique qui viendrait lisser le tout, mais serait défavorable pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir longuement débattu sur la question de la fusion des Syndicats des Eaux de Laperrière et du Pays Losnais, vote à 7 voix « pour » 5 voix « contre » et 5 abstentions la fusion des deux syndicats à compter du 01/01/2015.

ACQUISITION D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE.

A compter du 01/01/2015, le Ministère de l'Intérieur impose aux agents en charge de la transmission, des actes au contrôle de légalité de s'authentifier avec un certificat de niveau RGS2 étoiles (Référentiel Général de Sécurité). Tous les actes administratifs et documents comptables seront obligatoirement dématérialisés. La commune de Losne transmet ses actes au contrôle de légalité par la plateforme e-bourgogne en tant que commune adhérente. Il s'avère que le site e-bourgogne s'est mis en conformité technique pour répondre aux obligations de cette nouvelle réglementation.

Le site e-bourgogne n'est pas autorisé à la certification. Il a donc de ce fait signé un accord-cadre avec CHAMBERSIGN, organisme émanant des Chambres de Commerces et d'Industries afin d'acquérir un certificat RGS ** AUDACIO à prix réduit.

La commune doit acquérir le certificat pour lui permettre de s'authentifier à compter du 01/01/2015 sur le site e-bourgogne dans la cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Deux tarifications avec des durées variables sont proposées par ChamberSign. Acquisition du certificat RGS** pour une année au coût de 78€ HT ou pour une durée de trois ans pour un coût de 145 € HT auquel s'ajoute 80 € HT pour l'acquisition de la signature électronique. Il est rappelé que la somme de 80 € ne sera facturée qu'une fois et concerne la clé USB sur laquelle sera enregistrée la signature électronique.

Il est décidé d'acquérir pour la commune de Losne, un certificat d'authentification RGS** Audacio pour une durée de trois ans et d'un montant de 145€ HT. Le conseil donne son accord pour l'acquisition de la clé USB contenant la signature électronique au coût de 80 €HT.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Après avoir envisagé, lors du précédent conseil, différentes solutions en ce qui concerne le déneigement des voies communales. La conclusion d'une convention de déneigement avec un exploitant agricole de la commune avait été retenue.

Le maire, à la demande du conseil, a adressé à l'ensemble des exploitants agricoles de la commune un modèle de convention de déneigement. Ces derniers avaient jusqu'au 16 décembre 12h pour se faire connaître. Sur l'ensemble des exploitants sollicités, un a informé qu'il déclinait l'offre et une seule proposition est parvenue en mairie

Le pli, comme cela avait été stipulé lors de la précédente réunion de conseil, a été ouvert ce jour en cours de séance. Il est souligné que M. CATINOT Patrick, partie prenante dans l'affaire a quitté la séance à l'évocation du sujet.

L'ouverture de l'unique pli présente une proposition du GAEC des Hameaux représenté par M. CATINOT Patrick. La société répond aux critères énoncés dans le modèle de convention et fixe pour le travail demandé à savoir : le déneigement des voies communales avec la lame de la commune 7/7 et 24/24, un coût horaire de 53 € de l'heure (frais de carburant et main d'œuvre inclus).

La convention stipule que l'exploitant agricole est durant les interventions sur le territoire communal couvert par l'assurance de la commune « accidents du travail ». Renseignements seront pris auprès de GROUPAMA assurance pour connaître les modalités.

La convention règlera les rapports et les conditions d'intervention entre les parties. Elle est signée pour une année

DROIT DE PREEMPTION

Le maire informe qu'il a été destinataire de demande d'intention d'aliéner pour un bien sis « les Ormes » et cadastré AI n° 193. Il informe que selon les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal, il a engagé seul et sur le fondement de sa délégation la commune sur le fait qu'elle n'exercera pas son droit de préemption sur le bien référencé.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE (RODP)

Il est rappelé que la Société Orange en tant qu'utilisatrice du domaine public est redevable de la RODP. Le montant de la redevance exigible chaque année est calculé en prenant en compte les distances de lignes aériennes et souterraines qui desservent le territoire communal.

En 2013, le montant perçu par la commune au titre de la RODP due par ORANGE, s'élevait à 1566€. Pour 2014, le montant à percevoir est de 1581€. Le conseil autorise le maire à émettre le titre de recette correspondant.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DES ADJOINTS.

Comme envisagé lors des réunions préparatoires aux élections municipales, les candidats maintenant élus avaient envisagé le fait qu'un compte rendu concernant les activités des adjoints soit réalisé périodiquement. Mme DUBIEF Martine a souhaité que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion afin de dresser un premier bilan après neuf mois de mandature.

Les quatre adjoints ont ainsi présenté à l'ensemble du conseil les tâches qu'ils effectuent au quotidien ou ont effectué depuis le début du mandat. Il faut préciser que deux adjoints ont plus de disponibilités du fait qu'ils soient retraités ; ils sont de ce fait beaucoup plus sollicités.

Le maire fait part que les deux adjoints, toujours en activité, ont toujours répondu présent aux sollicitations malgré des emplois du temps chargés

Mme DUBIEF Martine précise que chacun doit assumer ses responsabilités et en cas d'impossibilité, il est essentiel de le faire savoir.

CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire donne lecture d'un projet de convention émanant de la Communauté de Communes Rives de Saône et concernant le remboursement de la quote-part communale pour les Nouvelles Activités Péri éducatives. Il est souligné que M. BOURDEAU, vice-président en charge des finances à la Communauté de Communes a apporté à l'ensemble du Conseil Municipal des explications sur la répartition et le mode de calcul des frais afférents aux NAP.

Selon les termes de la convention, la commune de Losne est redevable de la somme de 220 € par élève participant au NAP. 60% de la somme sera demandé en décembre et 40% en Août 2015. Rives de Saône a en charge d'émettre les titres.

Le conseil après avoir pris connaissance des termes de la convention et sur appui des explications apportées par le vice-président de la commission finances, M. BOURDEAU, accepte à l'unanimité la convention transmise par Rives de Saône.

QUESTIONS DIVERSES

*demande de subvention

Le maire informe que des demandes de subventions pour 2015 sont parvenues en mairie. La première concerne une sollicitation financière de la part du collège privé de Saint Aubin, pour un élève domicilié sur Losne, dans le cadre du financement d'un voyage scolaire. Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande.

La Gymlosnaise a fait parvenir en mairie une demande de subvention pour 2015. Le conseil municipal décide qu'à compter de 2015, les demandes de subvention devront être déposées de manière plus réglementaire. Les associations devront solliciter auprès du secrétariat de mairie un dossier de demande de subvention. Les statuts de l'association devront être annexés au dossier et le rapport financier de l'année N-1 devra être transmis.

*Recrutement police municipal

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré ses homologues de Saint Usage, Echenon et Saint Jean de Losne pour mener une réflexion sur le remplacement du policier municipal à compter d'avril 2015. Il est rappelé que lors du recrutement de M. Roland NICOLAS, policier municipal pour le compte des communes de Saint Usage, Echenon et Saint Jean de Losne, la commune de Losne n'avait pas souhaité s'engager dans le recrutement.

Aujourd'hui, le projet d'intégration de Losne dans le futur recrutement a été envisagé et la répartition des frais inhérents à cet emploi a été estimée sur cette base. Le calcul des frais repose sur l'embauche d'une personne et demie. Dans le cadre où la commune de Losne décidait de participer à l'embauche d'un policier municipal, le nombre de ses habitants oblige la création d'un poste et demi. L'estimation financière des coûts répartie selon le nombre d'habitants, représente pour la commune de Losne un montant de 19 200 € annuel pour 18h50 de travail par semaine. Le conseil avance que la nécessité d'un tel recrutement n'est pas justifié et qu'il faudrait redéfinir plus précisément les modalités de répartition tant au niveau emploi du temps qu'au niveau activité. Il est décidé de ne pas donner suite au recrutement d'un policier municipal sur la commune de Losne.

*réunions diverses

Comité des Fêtes

Mme POTTIER Chantal dresse un compte rendu de la réunion du Comité des Fêtes qui s'est déroulée le 9 décembre. Le bilan a été fait sur les différentes activités et manifestations organisées par le Comité des Fêtes et qui se sont déroulées sur 2014. Le programme des manifestations de 2015 a été annoncé en quelques dates.

Il est à noter que M. TAINURIER Pierre en tant que président du Comité des Fêtes a pu remettre

grâce aux différentes manifestations organisées par le Comité des Fêtes, un chèque de 1550 € au profit du Téléthon.

Le comité des Fêtes proposera une sortie à FLORISSIMO 2015. Le prix de 25€ par personne est avancé, (entrée + transport en car) mais sous réserve.

Schéma de Mutualisation

M. AMIOT Guy fait un résumé de la réunion qui s'est déroulée le jeudi 4 décembre à Saint Symphorien sur Saône dont le but était de dresser une esquisse du futur schéma de mutualisation. La réunion était à destination des élus. L'objectif était de mettre en avant les attentes de ces derniers en matière de mutualisation. Il faut rappeler que la mutualisation n'est pas un principe obligatoire. En revanche l'élaboration d'un schéma de mutualisation au niveau communautaire est règlementée. Ce dernier devra être joint au Débat d'Orientation Budgétaire 2015 de la Communauté de Commune.

Gymlosnaise

Mme PAGEAUT Annie fait le compte rendu de la réunion de l'assemblée générale de la Gymlosnaise à laquelle elle a assisté.

Patrimoine religieux

Mme BREBANT Laurence donne le compte rendu de la réunion à laquelle, M. ROUHETTE François et elle-même ont assisté et qui concernait la sauvegarde du patrimoine religieux.

Communauté de Communes

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire est fait par Mme BREBANT Laurence. Différents points ont été abordés : répartition des charges pour Brazey en Plaine ; changement des bacs à verres sur l'ensemble du territoire communautaire avec une mise aux normes pour les personnes handicapées ainsi que la non augmentation de la redevance incitative sur 2015.

SICECO

M. HUTTE fait le compte rendu de la réunion du SICECO en date du 27 octobre dernier au cours de laquelle différents points sur les travaux 2015 ont été évoqués (changement du luminaire sis 1 quai de l'Europe suivant devis ; retrait de l'éclairage du Pont Neuf. Le SICECO informe que les travaux relatifs au passage des câbles pour la fibre optique sont reportés.

Commission cimetière

Mme DONIUS Bernadette fait le compte-rendu de la commission cimetière qui s'est tenue le 25 octobre dernier. Un courrier sera adressé au concessionnaire d'une des cases du columbarium afin qu'une solution soit apportée aux désagréments occasionnés par les vases qui ornent ladite case. En effet, ces derniers provoquent et engendrent des dégâts sur la case située en dessous.

Travaux terrain de foot

Le vase d'expansion de la chaudière du foot est défectueux, l'entreprise GAUTHIER Père et Fils a établi un devis pour son remplacement et celui du circulateur. Le montant des travaux s'élève à 395,58 € TTC. Les communes de Saint Usage et Saint Jean de Losne ont eu connaissance du devis et

se sont prononcées favorablement sur la réalisation des travaux. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise GAUTHIER Père et Fils et à engager les travaux.

Cimetière

Lecture est faite d'un courrier en date du 25 novembre émanant de Mme GIGOT et concernant une autorisation de pouvoir être inhumée ainsi que son époux dans une concession de famille au nom de DOUHAIRE-GRENOT. Dans le cadre de la législation funéraire, Mme GIGOT peut prétendre ainsi que son époux à être inhumée dans la concession familiale sous réserve et obligation qu'elle obtienne des autres héritiers l'accord ou qu'elle soit en possession de l'acte de concession. Mme GIGOT ne peut apporter la preuve de l'acte de concession de la concession dans laquelle, elle souhaite être inhumée et n'a l'accord d'aucun autre héritier autorisant l'ouverture de la sépulture et le futur dépôt de corps. Il faut rappeler que la détention de l'acte de concession est obligatoire, à défaut, l'ensemble des héritiers doivent donner leurs consentements. Il est litigieux d'autoriser l'inhumation dans la sépulture sans les documents prescrits. Le conseil municipal décide d'appliquer la réglementation funéraire et de ne pas autoriser l'inhumation de M et Mme GIGOT dans la concession familiale DOUHAIRE-GRENOT faute de document prouvant la propriété.

Une réponse écrite sera adressée en ce sens à Mme GIGOT.

Réseau de Réussite Scolaire

Le maire informe que la réponse de M le Recteur concernant le maintien ou non du secteur du Collège d'ECHENON dans le Réseau de Réussite Scolaire est actée. Le collège d'Echenon et les écoles communales rattachées sortent du dispositif RRS à la rentrée 2015. M. le Recteur s'est engagé verbalement à maintenir et à reconduire les aides pour une année. Il n'avance aucun dire au-delà de cette date.

Remerciements

Le maire donne lecture de différents courriers de remerciements : Restos du cœur pour versement de la subvention et de Mme CORCERET Joëlle, employée communale, qui remercie le conseil municipal lors des obsèques de sa défunte mère.

Demande de stages

Le maire informe le conseil qu'à compter du 22 décembre et pour une durée de 15 jours, M. NICOLAS Fabrice effectuera un stage non rémunéré aux services techniques dans le cadre de l'action « retour à l'emploi » proposée et dirigée par Pôle Emploi.

M. CURE Bernard, effectuera lui, un stage dans les mêmes conditions courant février 2015.

Séance levée à 23h45

Le maire

L.LHUISSIER